République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 novembre 2026

Délibération n° 2026-131

Président : Dominique MULLER
Nombre de conseillers communautaires : 63
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63
Présents : 47
Pouvoirs : 8
Absente excusée : 2
Absents : 6

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 octobre 2026
Secrétaire de Séance élu : M. Sascha LUX

* * * * *

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LUPSTEIN - MODIFICATION N°3 – DELIBERATION PRECISANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

Monsieur le Président a pris l'initiative d'engager une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Lupstein, en application des dispositions de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme, afin de :

- supprimer l'emplacement réservé n°2 ;
- reclasser la zone 1AU au Nord Est du village en UB, suite à son urbanisation ;

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20261105-2026-131-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

- rendre possible l'isolation par l'extérieur des constructions existantes à l'article 6 et l'article 7 du règlement dans toutes les zones ;
- revoir les dispositions relatives à la pente des toitures des annexes en zones UA et UB ;
- revoir les dispositions relatives à l'implantation des piscines par rapport aux limites séparatives en zone UB ;
- autoriser les clôtures en zones agricole et naturelle ;
- mettre à jour le règlement du PLU avec les évolutions de la doctrine de gestion des eaux pluviales de la Région Grand Est.

Dans le cas général, une modification de PLU fait l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois. Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par délibération du Conseil Communautaire et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant son début.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de la Commune de Lupstein.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau approuvé le 14 novembre 2023, modifié le 16 décembre 2025 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/02/2008, modifié et révisé par procédure simplifiée le 16 décembre 2009, modifié le 28 mars 2018 et le 11 décembre 2019 ;
Vu le projet de modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Lupstein ;
Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée aux article R.104-33 et suivants du code de l'urbanisme, en date du 3 août 2026 et son avis en date du 10 septembre 2026 sur l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2026 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;

Entendu l'exposé du Président,

<u>Décide à l'unanimité</u>

QUE :

a) Le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de la Commune de

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20261105-2026-131-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Lupstein sera mis à la disposition du public **du lundi 30 novembre 2026 à 15h00 au lundi 4 janvier 2027 à 18h00.**

b) Pendant cette période, le dossier du projet de modification du plan local d'urbanisme sera consultable par le public :
   - Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, à l'adresse suivante : https://www.cc-paysdesaverne.fr/plu-lupstein/
   - À la mairie de Lupstein, aux jours et heures habituels d'ouverture.

c) Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra faire part de ses observations et propositions :
   - Soit en les consignant sur le registre déposé à la mairie de Lupstein ;
   - Soit en les adressant à Monsieur le Président par voie postale au siège de la Communauté de Communes du Pays de Saverne ;
   - Soit en les adressant à Monsieur le Président par voie électronique, à l'adresse suivante : plu.lupstein@cc-saverne.fr

d) L'ouverture de la mise à disposition du public sera annoncée au public via un avis qui sera :
   - affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage de la Communauté de Communes et de la Commune de Lupstein, huit jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée ;
   - publié sur le site internet de la Communauté de Communes dans les mêmes conditions de délai ;

e) Le public sera en outre informé de l'ouverture de la mise à disposition du public par le biais de la page Facebook de la Communauté de Communes, la page Facebook de la Commune de Lupstein, le bulletin communal ainsi que la page d'actualités du site internet de la Communauté de Communes.

f) A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire.

g) Le projet de modification du plan local d'urbanisme, objet de la présente mise à disposition, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

DIT QUE :

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité habituelles en vigueur à la Communauté de Communes du Pays de Saverne en plus d'être publiée sur le Géoportail de l'urbanisme et transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne,
- Madame la Maire de la Commune de Lupstein.

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20261105-2026-131-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 09 novembre 2026

Le Secrétaire de séance

M. Sascha LUX

Le Président

Dominique MULLER

Communauté de Communes du Pays de Saverne

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20261105-2026-131-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026